

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20180328-18_1_37-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCO (à Mme Danièle PETIT), M. Stéphane DELANNOY (à M. Pierre BOURGOIS)

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°18-1-37

Ecole

Groupe scolaire Maxence Van der
Meersch

Travaux de rénovation

Candidature à l'appel à projets
« production d'énergie renouvelable et
de récupération sur le patrimoine des
communes de la Métropole
Européenne de Lille »

Rapport de Mme AC. DERVILLE,
Adjointe au Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat énergie, la Métropole Européenne de Lille souhaite encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération d'énergies fatales.

En 2018, la MEL renouvelle ainsi son appel à projets pour les programmes de rénovation énergétique des communes de moins de 15 000 habitants dont les travaux débiteront avant février 2019.

L'aide financière susceptible d'être accordée est de maximum 10 % du coût du projet, limité à 100 000 euros par porteur de projet et par an et s'accompagne d'un soutien technique facilitant le partage d'expériences et la communication avec les autres communes et les habitants. Seuls les travaux directement liés à la production d'énergie renouvelable et de récupération seront pris en compte dans le calcul de la contribution de la MEL.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de déposer un dossier de candidature pour cet appel à projets auprès de la MEL.

Travaux préparatoires
C.A. du 13 mars 2018
C.G. du 20 mars 2018

Le conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

